

Discrimination contre les femmes: examen du rapport périodique du Maroc **Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-01-2008 00:24:47

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a examiné, jeudi à Genève, le rapport périodique du Maroc sur les mesures prises par le Royaume pour se conformer aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Comité adoptera en séance privée des observations finales sur ce rapport, avant de les rendre publiques à l'issue de la session, le vendredi 1er février.

Le rapport a été présenté par la ministre du développement social, de la famille et de la solidarité, Mme Nouzha Skalli, qui, après avoir souligné que le rapport est le fruit d'une démarche participative, a indiqué que le document a bénéficié d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation qui a aussi été l'objet d'un débat riche et fructueux dans les deux Chambres du parlement.

Elle a, par la suite, abordé le contexte politique, les mesures entreprises et les défis qui restent encore à relever pour la mise en oeuvre du CEDAW.

La ministre a cité, à cet égard, la mise en place d'un mécanisme gouvernemental chargé des droits des femmes, la restructuration du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) dont plusieurs femmes sont membres, les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) et Diwan Al Madalim.

L'engagement dans le processus de la levée des réserves et l'adhésion aux protocoles facultatifs, aux conventions des droits civils et politiques et des droits de l'enfant occupent également une place de choix dans la politique du gouvernement, a-t-elle ajouté, soulignant que c'est dans ce droit fil que s'inscrit aussi l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, (INDH) qui a pour finalité d'atténuer les disparités régionales et de genre.

Mme Skalli a, également, tenu à mettre en exergue la volonté politique clairement affirmée du Maroc pour l'égalité, donnant à titre d'exemple, la nomination de sept femmes au gouvernement dont cinq dans des postes stratégiques.

La mise en oeuvre de la CEDAW se décline aussi à travers la mise en place du Comité technique interministériel de suivi, a-t-elle fait remarquer, affirmant que certaines réserves ont été retirées et d'autres remplacées par des déclarations interprétatives et que les procédures pour concrétiser ces démarches sont en bonne voie.

Après avoir retracé l'évolution de la position du Maroc vis-à-vis de la convention de 1993 à 2008, les progrès accomplis depuis l'examen du dernier rapport en juillet 2003, la ministre a indiqué que cet élan se poursuivra grâce à la vision moderniste et la forte volonté politique de SM le Roi Mohammed VI et le dynamisme et la combativité des organisations féminines marocaines.

En est pour preuve, l'approche genre et le Code de la famille qui constituent, selon elle, une véritable révolution tranquille en faveur des femmes et des enfants et de l'égalité des sexes, estimant que la mise en place de ce genre de loi contribue à faire évoluer les mentalités puisque depuis l'adoption du nouveau Code de la famille le taux des divorces a sensiblement diminué.

Mme Skalli a, toutefois, relevé que malgré l'égalité consacrée, la discrimination persiste à cause des résistances socioculturelles, du faible niveau de l'information, de l'insuffisance en infrastructure et en réseaux de soutien aux femmes victimes de violence et de la faible implication des médias.

Pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir l'éducation à l'égalité, des actions ont été entreprises à travers notamment la Charte Nationale de l'éducation et de la formation, la budgétisation sensible au genre amorcée en 2002, a-t-elle fait valoir, rappelant que l'expérience marocaine a été saluée par l'Assemblée générale de l'ONU.

En matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, un projet de loi est en cours de discussion, de même qu'un amendement des dispositions discriminatoires du Code pénal et l'institutionnalisation d'un Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes sont à l'ordre du jour.

En matière des droits économiques, sociaux et culturels et de l'égalité à l'éducation, Mme Skalli a relevé une nette évolution de la scolarisation des filles ainsi que la mise en place du Programme d'Action Nationale pour l'Enfant (2006-2015), l'accès à l'emploi et aux services de santé, soulignant que les efforts vont être renforcés pour réduire le taux de mortalité à l'accouchement qui reste important malgré une baisse sensible.

MAP